



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 29 novembre 2018

Convocation des conseillers :

le 29 novembre 2018



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 7 décembre 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jeff Dax, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 4.1. Budget rectifié de l'exercice 2018; décision

Vu les propositions du collège des bourgmestre et échevins relatives au budget rectifié de l'exercice 2018;

Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

arrête
par 11 voix oui et 5 voix non

le budget rectifié de l'exercice 2018.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10/12/2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre